

**PROCÈS-VERBAL DE LA 23^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE
L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC
Tenue le 5 novembre 2024 à 16 heures par webdiffusion**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Présentation des règles de déroulement de l'AGA par la présidence d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 23 janvier 2024
6. Rapport du président – Ensemble des activités de l'OGQ
7. Mise à jour de la mise sous administration
8. Présentation des états financiers au 31 mars 2024 par les auditeurs indépendants
9. Présentation des prévisions budgétaires 2025-2026
10. Rapport du secrétaire sur la première consultation des membres relative à la cotisation régulière pour 2025-2026 et deuxième consultation séance tenante
11. Consultation et approbation de la cotisation spéciale pour le fonds de réserve
12. Nomination des auditeurs indépendants pour l'exercice 2024-2025
13. Approbation de la rémunération des administrateurs pour 2025-2026
14. Approbation de la rémunération du président pour 2025-2026
15. Commentaires et questions des participants
16. Levée de l'AGA

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

M. Serge Perreault, président du Conseil d'administration de l'Ordre des géologues du Québec, souhaite la bienvenue à l'assemblée annuelle de l'Ordre. Il présente l'équipe qui l'accompagne pour cette assemblée.

Le quorum étant constaté (304 participants), le président de l'Ordre ouvre l'assemblée.

2. Nomination de la présidence d'assemblée

Le président de l'Ordre présente le président de l'assemblée, M. Jean-François Thuot.

3. Présentation des règles de déroulement de l'AGA par la présidence d'assemblée

L'assemblée étant en webdiffusion, M. Thuot explique quelques règles et consignes générales pour assurer le bon déroulement.

4. Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire a transmis l'avis de convocation, l'ordre du jour, les états financiers ainsi que le rapport annuel pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024. Ces documents ont été acheminés à tous les membres au moins 30 jours avant l'assemblée.

Sur proposition de Fabien Pitre, dûment appuyée par Claude Morin, l'ordre du jour de l'assemblée générale des membres de l'Ordre des géologues du Québec est adopté, tel que proposé. Le vote est demandé et la proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 99 %

Contre : 1 %

5. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 23 janvier 2024

Les membres ont reçu copie du procès-verbal de l'AGA tenue le 23 janvier 2024 lors de l'envoi de l'avis de convocation par le secrétaire.

Sur proposition d'Éric Lemieux, dûment appuyée par Khorram Khan, le procès-verbal de l'assemblée générale des membres de l'Ordre des géologues du Québec du 23 janvier 2024 est adopté, tel que proposé. Le vote est demandé et la proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 99 %

Contre : 1 %

6. Rapport du président – Ensemble des activités de l'OGQ

Le président de l'Ordre présente son rapport pour l'année 2024-2025. Il rappelle le contexte difficile entourant la tenue de cette assemblée générale, l'Ordre ayant été mis sous administration par l'Office des professions du Québec en décembre 2023.

Dans la dernière année, des mesures correctives ont été prises pour redresser la situation financière et renforcer la gouvernance de l'Ordre. Le président souligne à cet effet l'étroite collaboration entre le Conseil d'administration et les deux administrateurs désignés afin d'assurer la pérennité de l'Ordre.

À l'agenda du conseil d'administration pour l'exercice 2024-2025, on retrouve les priorités suivantes :

- La poursuite des efforts visant l'adoption de politiques et de pratiques de gouvernance efficaces, efficientes et transparentes ;
- La mise en place de règles de contrôle interne ;
- Le suivi des comités statutaires et du conseil d'administration ;
- La mise en place des comités manquants ;
- Le redressement des finances de l'Ordre.

Le président remercie les membres du Conseil d'administration, le directeur général et secrétaire par intérim, M. Gilles A. Kamta Fotio, ainsi que la permanence de l'Ordre pour leurs efforts, leur résilience et leur persévérance dans ces moments difficiles.

Il souligne également l'entrée en fonction de M. Jean Berger, syndic, le 8 octobre 2024, ainsi que celle de Mme Mélanie Bathalon, inspectrice professionnelle, le 4 novembre 2024. Enfin, le président souhaite la bienvenue à M. Jean-François Bouchard, nommé au titre de directeur général et secrétaire de l'Ordre, qui entrera en fonction le 18 novembre 2024.

7. Mise à jour de la mise sous administration

Le président présente aux membres les principaux constats et actions ayant découlé de la mise sous administration de l'Ordre pour l'année financière se terminant au 31 mars 2024.

Constats :

- Au 31 mars 2023, l'Ordre note un avoir négatif des membres évalué à - 289 155 \$, incluant un solde négatif de - 75 881 \$.
- Un prêt de 100 000 \$ octroyé par l'Office des professions du Québec a permis de boucler l'année financière 2023-2024. Ce prêt a été remboursé au 31 mars 2024 lors de l'encaissement des cotisations pour l'année 2024-2025.
- L'Ordre a nommé un directeur général et secrétaire (DSG) par intérim.
- Le personnel de l'Ordre a été réduit au minimum afin de contrôler la masse salariale.

Actions prises depuis la mise sous administration de l'Ordre (décembre 2023) :

- Plusieurs améliorations ont été apportées en ce qui concerne la gouvernance et les finances.
- Un plan de redressement a fait l'objet d'un accord entre l'Ordre et l'Office des professions du Québec, avec l'objectif de lever éventuellement la mise en administration de l'Ordre.
- Le Conseil d'administration a approuvé un plan d'action afin de procéder à l'opérationnalisation du plan de redressement.
- Plus de 45 actions ont été réalisées ou seront réalisées au cours de l'année 2025-2026 dans le cadre du redressement de la gouvernance et des finances de l'Ordre.
- Cinq (5) nouvelles ressources viendront supporter le conseil d'administration dans l'application du plan de redressement.

Éléments de la nouvelle gouvernance :

- Élaboration d'un budget visant la restauration financière à long terme ;
- Développement d'une nouvelle structure d'approbation et de contrôle budgétaires ;
- Révision de l'organigramme en vue d'optimiser le fonctionnement de l'Ordre ;
- Mise en œuvre d'un plan de formation axée sur la saine gouvernance pour les membres du conseil d'administration ;
- Retour du bulletin d'information Les Nouvelles.

Objectifs en cours de réalisation en 2024-2025 :

- Exercer un contrôle serré des dépenses de l'Ordre ;
- Procéder à l'embauche d'un conseiller juridique ;
- Mettre en place les objectifs annuels de rendement des différents comités statutaires et des comités du Conseil d'administration ;
- Adopter différentes politiques et directives administratives et financières afin d'avoir une meilleure reddition de compte sur les dépenses et les revenus.

Objectifs réalisés :

- Embauche d'un directeur général et secrétaire ;
- Embauche du personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'Ordre ;
- Embauche d'un inspecteur pour l'inspection professionnelle et d'un syndic ;
- Arrimage du plan de redressement de la gouvernance et des finances avec le plan stratégique 2023-2026 ;
- Adoption et mise en place des politiques de la surveillance de l'exercice illégal et de l'inspection professionnelle.

M. Ali Hussein, administrateur désigné par l'Office des professions du Québec, de la firme Raymond Chabot, prend la parole afin d'expliquer le flux de trésorerie réel par rapport au budget pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2024. M. Hussein présente le détail des encaissements (revenus) et des décaissements (dépenses). Avec un solde d'encaisse de 549 000 \$ au 30 septembre 2024 et un écart net favorable de 16 000 \$ par rapport aux prévisions budgétaires, il conclut que l'Ordre est sur la bonne voie pour terminer l'année financière 2024-2025 en respectant la planification budgétaire visant son redressement financier.

La période de questions est ouverte et un échange est fait entre les membres et les représentants de l'Ordre.

8. Présentation des états financiers au 31 mars 2024 par les auditeurs indépendants

Mme Audrey Daoust, CPA et auditrice externe, et Mme Véronique Tellier, CPA et auditrice externe, de la firme Malette, présentent les états financiers au 31 mars 2024.

Le rapport de l'auditeur conclut qu'aucune anomalie significative n'a été identifiée et que les états financiers représentent de façon fidèle la situation financière de l'Ordre des géologues du Québec au 31 mars 2024. Les revenus et les dépenses sont exposés et détaillés pour chaque secteur.

La période de questions est ouverte et un échange est fait entre les membres et les représentants de l'Ordre.

9. Présentation des prévisions budgétaires 2025-2026

Le président de l'Ordre présente le tableau des cotisations 2025-2026 de même que les prévisions budgétaires pour l'exercice du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. Les produits et les charges prévues sont présentés pour chaque secteur.

Au terme de l'exercice 2025-2026, l'Ordre prévoit des produits de 1 576 050 \$ et des charges de 1 341 590 \$. En considérant les honoraires de redressement de 155 000 \$, un excédent des produits sur les charges de 79 460 \$ est prévu au 31 mars 2026.

La période de questions est ouverte et un échange est fait entre les membres et les représentants de l'Ordre.

10. Rapport du secrétaire sur la première consultation des membres relative à la cotisation régulière pour 2025-2026 et deuxième consultation séance tenante

L'Office des professions du Québec octroie au Conseil d'administration la compétence de fixer les montants des cotisations, à condition que ce dernier ait consulté les membres avant l'assemblée générale. Le président de l'Ordre fait le point sur cette consultation qui s'est déroulée au cours des semaines précédentes et précise qu'un seul commentaire d'un membre s'opposant à la proposition des montants des cotisations a été reçu lors de cette consultation.

Dans le cadre de cette assemblée, l'Ordre consulte à nouveau les membres concernant les montants proposés pour les cotisations 2025-2026. La proposition, qui est présentée aux membres, permettra à l'Ordre de boucler son budget et d'assurer sa pérennité pour les prochaines années.

La période de consultations est ouverte et un échange est fait entre les membres et les représentants de l'Ordre. Le Conseil d'administration prendra en considération les commentaires formulés dans le cadre de cette assemblée et, lors de sa prochaine réunion, statuera formellement sur les montants des cotisations pour la prochaine année.

11. Consultation et approbation de la cotisation spéciale pour le fonds de réserve

Le président de l'Ordre explique que la création d'un fonds de réserve permettra d'assurer l'avenir financier de l'Ordre, ce fonds pouvant en effet servir à pallier les imprévus. Le président de l'Ordre propose de maintenir la cotisation de 35 \$ demandée aux membres au cours des dernières années pour le Tableau de l'Ordre et d'utiliser ce montant pour créer un

fonds de réserve.

La proposition de résolution se lit comme suit :

ATTENDU les raisons expliquées par le président de l'Ordre pour la mise en place d'une cotisation spéciale ;
ATTENDU la nécessité de bâtir une réserve solide pour permettre à l'Ordre de poursuivre sa mission ;
ATTENDU conformément à l'article 85,1 du *Code des professions* que toute résolution adoptée par le Conseil d'administration pour fixer une cotisation spéciale doit, pour entrer en vigueur, être approuvée par la majorité des membres réunis en assemblée générale qui se prononcent à ce sujet ;
ATTENDU que les membres réunis en assemblée générale ont eu l'opportunité de s'exprimer sur cette cotisation spéciale ;

IL EST RÉSOLU D'APPROUVER la mise en place d'une cotisation spéciale de 35 \$ par membre pour les cinq (5) prochaines années à compter de 2025 dédiée au fonds de réserve de l'Ordre.

La période de questions est ouverte et un échange est fait entre les membres et les représentants de l'Ordre.

Sur proposition de Marc-Antoine Audet, dûment appuyée par Marie-France Bugnon, il est résolu d'approuver la mise en place d'une cotisation spéciale de 35 \$ par membre pour les cinq (5) prochaines années à compter de 2025 dédiée au fonds de réserve de l'Ordre, tel que proposé par le Conseil d'administration. Le vote est demandé et la proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 59 %
Contre : 41 %

12. Nomination des auditeurs indépendants pour l'exercice 2024-2025

Sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, il est proposé de retenir les services de la firme **MALLETTE Expertise comptable, financière, légale et stratégique** pour réaliser l'audit comptable et préparer les états financiers de l'Ordre pour l'exercice financier 2024-2025.

La période de questions est ouverte et un échange est fait entre les membres et les représentants de l'Ordre.

Sur proposition de Sylvain Lépine, dûment appuyée par Marion Saby il est résolu de nommer la firme Malette à titre d'auditeur indépendant pour l'audit de l'exercice financier 2024-2025 de l'Ordre des géologues du Québec. Le vote est demandé et la proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 94 %
Contre : 6 %

13. Approbation de la rémunération des administrateurs pour 2025-2026

Il est du ressort des membres, lors de l'assemblée générale, d'approuver la rémunération des administrateurs pour le prochain exercice financier.

Le président de l'Ordre présente la ventilation des rémunérations proposées pour l'exercice 2025-2026, laquelle est identique à celle de l'exercice 2024-2025.

La période de questions est ouverte et un échange est fait entre les membres et les représentants de l'Ordre.

Sur proposition d'Adrian Lupascu, dûment appuyée par Pascal Marquis, il est résolu d'approuver la rémunération des administrateurs de l'Ordre pour l'exercice financier 2025-2026, selon les paramètres soumis à l'assemblée générale ce 5 novembre 2024. Le vote est demandé et la proposition est adoptée à la majorité.

***Pour : 84 %
Contre : 16 %***

14. Approbation de la rémunération du président pour 2025-2026

La vice-présidente de l'Ordre, Mme Roxanne Gratton, présente aux membres les principes ayant guidé la réflexion du Conseil d'administration relativement à la rémunération du président. Considérant le rôle crucial et exigeant de la présidence et de son travail assidu, le Conseil d'administration recommande de conserver identique la rémunération du président pour 2025-2026, c'est-à-dire une rémunération forfaitaire de 2 500 \$ par jeton, par réunion du Conseil d'administration (6 réunions par année).

La période de questions est ouverte et un échange est fait entre les membres et les représentants de l'Ordre.

Sur proposition de Marie-France Bugnon, dûment appuyée par Éric Lemieux, il est résolu d'approuver la rémunération du président de l'Ordre pour l'exercice financier 2025-2026, selon les paramètres soumis à l'assemblée générale ce 5 novembre 2024. Le vote est demandé et la proposition est adoptée à la majorité.

***Pour : 90 %
Contre : 10 %***

15. Commentaires et questions des participants

Les membres aimeraient que l'Ordre réfléchisse à la possibilité d'organiser la prochaine assemblée générale en présentiel.

Les membres demandent si l'Ordre a participé aux consultations gouvernementales entourant le projet de loi 63 sur l'exploration minière. L'Ordre a effectivement été invité à participer aux consultations et a souligné la pression que le projet de loi aura sur les géologues. Le président de l'Ordre confirme toutefois qu'aucuns frais juridiques n'ont été engendrés pour étudier le projet de loi par des avocats.

Les membres aimeraient que l'Ordre soit davantage actif en ce qui concerne la formation continue, notamment en élargissant les thèmes des formations et les lieux où celles-ci sont offertes. Le Conseil d'administration travaille en ce moment à la création d'un comité sur la formation continue qui prendra acte de cette demande.

Les membres s'inquiètent de la possibilité de revivre une crise financière comme celle que l'Ordre traverse actuellement. Le président de l'Ordre confirme que des mesures sont prises en ce sens afin d'éviter une telle situation. Les efforts se poursuivront pour redresser la situation financière et renforcer la gouvernance de l'Ordre.

Les membres aimeraient avoir des détails sur la poursuite de l'Ordre ayant été abordée lors de la dernière assemblée générale et les risques associés. Le président de l'Ordre confirme que la poursuite est toujours d'actualité et que des risques monétaires y sont associés.

Les membres se demandent si un responsable a été identifié relativement aux difficultés financières de l'Ordre. Le président explique que l'objectif n'était pas de désigner un responsable. La cause s'est avérée multifactorielle.

Les membres se demandent si des représentations sont effectuées par les ordres professionnels, dont l'Ordre des géologues du Québec, auprès de l'Office des professions du Québec ou du gouvernement afin d'accéder à d'autres sources de financement que la seule contribution de leurs membres par le biais de leurs cotisations. Le président confirme que l'Ordre participe à la table sur la modernisation du système réglementaire professionnel et que les représentations se poursuivent en ce sens.

16. Levée de l'AGA

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la levée de l'assemblée à 18 h 31.

M. Serge Perreault, géo.
Président

Roxanne Gratton, géo.
Vice-Présidente